

### Conclusions

A l’occasion du 13<sup>ème</sup> Forum PTOM-EU, la Commission européenne, les chefs de gouvernement et des représentants élus des Pays et Territoires d’Outre-mer, les représentants du Danemark, de la France, des Pays Bas et du Royaume Uni (ci-après « les partenaires ») se sont rencontrés le 27 février 2015.

Le Forum a été organisé sous l’égide du Commissaire européen pour la coopération internationale et le développement, M Neven Mimica, et a été accueilli par le gouvernement des Iles Vierges Britanniques.

Des représentants des régions ultrapériphériques de l’EU et Membres du Parlement européen ont été associés au Forum.

Les partenaires ont salué le nouveau format du Forum, qui promeut un dialogue approfondi sur des sujets d’intérêt mutuel. Les partenaires ont également salué la tenue des réunions trilatérales techniques organisées en marge du Forum et qui ont constitué l’opportunité pour un échange de vues sur le processus de programmation et approfondir le partenariat.

Les partenaires ont salué la présentation de la Déclaration politique de l’OCTA faite par le Président de l’OCTA et ont pris note de son adoption lors de la Conférence ministérielle du 26 février 2015.

Les conclusions suivantes ont été adoptées:

1. Les partenaires soulignent la relation spéciale entre l’Union et les PTOM et leur relation unique d’appartenance à la même « famille européenne » basée sur des objectifs, principes et valeurs communes partagées par les PTOM, les Etats Membres auxquels ils sont liés et l’Union.
2. L’innovation, la compétitivité et l’économie bleu et verte sont des facteurs clés dans le développement durable des PTOM et la diversification de leurs économies. La Décision d’Association d’Outremer établit les conditions pour le dialogue politique et la coopération financière dans ces domaines, ce qui peut contribuer au décloisonnement du potentiel des PTOM.
3. Dans le but de décloisonner le potentiel des PTOM, les partenaires s’accordent pour tirer le meilleur profit des opportunités offertes par le cadre financier 2014-2020 et les ressources allouées aux PTOM par l’Union européenne.
4. Les partenaires sont d’accord pour concentrer leurs efforts sur l’avancement dans l’exercice de programmation pour les programmes territoriaux et régionaux financés dans le contexte du 11ème Fonds européen de développement (FED) pour les PTOM, qui vise à soutenir les politiques des PTOM pour le développement durable. En ligne avec le calendrier établi par les instructions de programmation du 11ème FED, la programmation devrait être finalisée par tous les territoires au plus tard en Septembre 2016. Dans le cas des programmes régionaux, la programmation devrait être finalisée avant la fin de l’année 2016.
5. Dans ce contexte, la Commission approuve les fiches de synthèse des territoires suivants, pour leur programme territorial sous le 11ème FED: Aruba, Bonaire, Curaçao, Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Pitcairn, Saint Helena, Ascension et Tristan Da Cunha, Saint Pierre et Miquelon et les Iles Turks et Caicos. La Commission prend également note de la soumission des fiches de synthèse par les autres territoires.

**13ème Forum Pays et Territoires d’Outre-mer – Union européenne**  
**ROAD TOWN, TORTOLA, ILES VIERGES BRITANNIQUES, 27 FEVRIER 2015**

6. L’appropriation par les PTOM et la cohérence avec leurs politiques territoriales et des programmes financés par l’Union est importante afin d’assurer le succès des programmes. Les gouvernements des PTOM vont s’efforceront de maximiser l’impact de l’assistance fournie par l’Union sur leurs populations et assureront une gestion financière solide, en prenant en compte leur programme de développement et en travaillant en étroite coopération avec les Délégations de l’EU.
7. La coopération régionale, aussi bien entre les PTOM qu’avec les pays voisins incluant les petits états insulaires, les pays ACP et les régions ultrapériphériques de l’EU avec lesquels les PTOM partagent des défis communs, devrait contribuer à la réalisation des objectifs majeurs/principaux de l’Association EU-PTOM.  
En particulier, les partenaires sont d’accord pour promouvoir la coopération entre les PTOM, les régions ultrapériphériques et les pays ACP voisins, bénéficiant d’un cadrage facilitateur proposé par la note d’instruction élaborée par les services de la Commission concernant les projets communs financés par le FED et le Fonds européen de développement régional (FEDER).  
Dans ce sens, les partenaires saluent le projet actuellement en cours de préparation entre le territoire néerlandais de Sint Maarten et le territoire français de Saint Martin. La Commission est prête à soutenir ce projet dans la plus grande mesure possible, dans les limites du cadre juridique et réglementaire existants.
8. Les partenaires s’engagent à coopérer étroitement pour identifier les domaines où les PTOM envisagent de jouer un rôle de pôles et des centres d’excellence régionaux et comment ceci peut être le mieux appuyé.
9. Les partenaires saluent la désignation de Sint Maarten, de la Nouvelle Calédonie, des Terres australes et antarctiques françaises en tant qu’ordonnateurs régionaux pour les programmes régionaux de la Caraïbe, du Pacifique et de l’Océan indien sous le 11ème FED, ainsi que la désignation de l’OCTA comme ordonnateur régional pour le programme thématique.
10. La gestion durable des ressources naturelles est d’une importance critique pour les PTOM, étant donné leur richesse environnementale et les défis auxquels ils sont confrontés. La Commission s’engage à soutenir ce secteur dans le cadre du programme thématique et approuve la proposition des PTOM de se concentrer sur les deux sous-secteurs suivants : le changement climatique (y compris la réduction des risques de catastrophes) et l’énergie durable, en vue de maximiser l’impact de l’assistance financière fournie par l’Union et éviter la dissipation des ressources.
11. Le choix de ces sous-secteurs démontre l’engagement les PTOM dans la protection de leur environnement et est en cohérence avec les recommandations des profils environnementaux ainsi que du rapport de 2013 sur les énergies renouvelables dans les PTOM. Les partenaires encouragent les territoires à mettre en œuvre, s’ils le souhaitent, les conclusions de la Conférence internationale de la Guadeloupe sur la biodiversité qui a eu lieu les 22-25 octobre 2014 et les politiques de l’Union dans ce domaine. Les modalités de mise en œuvre seront soigneusement choisies au cours des mois à venir lors des phases d’identification et de formulation, afin d’assurer un suivi adéquat et des résultats mesurables.
12. Les partenaires vont promouvoir et encourager la participation des PTOM dans les programmes horizontaux de l’EU, reconnaissant les défis auxquels ils font face à cause de l’éloignement et l’isolement de certains parmi eux.
13. Afin de participer aux efforts collectifs de limiter le réchauffement global, il est essentiel de travailler vers le succès de la réunion UNFCCC COP 21 de 2015, qui se tiendra à Paris.  
Dans ce contexte, la Commission saluera des propositions concrètes de la part des PTOM pour inclure l’adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité dans

**13ème Forum Pays et Territoires d’Outre-mer – Union européenne  
ROAD TOWN, TORTOLA, ILES VIERGES BRITANNIQUES, 27 FEVRIER 2015**

leurs programmes territoriaux et régionaux et se tient prête pour soutenir les territoires dans le développement de leurs stratégies territoriales dans ce sens.

14. Reconnaisant le rôle joué par l’OCTA en assistant les PTOM dans leur relations avec l’EU, les partenaires rappellent que dans le contexte du 10ème FED, l’Union a fourni un soutien financier à l’Association des PTOM (OCTA) dans le but de construire et améliorer les capacités administratives des PTOM et que les membres de l’OCTA on crée en 2010 une dotation permanente de fonds pour contribuer à la pérennité de l’assistance technique à l’OCTA.
15. La Commission va examiner les futures mesures de soutien dans le cadre du 11ème FED, prenant en compte les résultats de l’évaluation à mi-parcours du soutien déjà engagé. Dans ce sens, elle invite OCTA à soumettre des suggestions et propositions en ce qui concerne les possible modalités de financement dans le futur, y compris venant de ces membres et d’autres sources.
16. Les partenaires continueront à examiner les possibilités pour améliorer la gestion et le rapport coût – efficacité de l’Association et de l’organisation des Fora annuels en particulier.
17. Les partenaires soulignent leur engagement à un dialogue constructif en ce qui concerne le cadre post-2020 pour les PTOM.
18. Les partenaires ont remercié les Iles Vierges Britanniques pour leur excellent travail en tant que président de l’OCTA et ont salué Curaçao en tant que président entrant de l’organisation.
19. La tenue du prochain Forum PTOM-EU est indicativement prévue à Bruxelles en début de l’année 2016.